

Guide destiné aux élèves du groupe scolaire

●●●● Léonard de Vinci

# Pôle Enfance-Jeunesse

Gévezé



## GUIDE PRATIQUE DES SERVICES ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS

ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

RESTAURATION



[www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)

 Mairie de Gévezé

# LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Il se situe dans les locaux de l'ancienne poste.

La commune de Gévezé, dans le cadre de son pôle Enfance Jeunesse, propose différents services de garde et de loisirs qui visent à répondre au plus près aux besoins des familles.

Les accompagnements et animations proposés s'inscrivent dans une recherche de bien être, de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité.

La municipalité et les agents qui composent le service souhaitent mettre en œuvre des actions favorisant l'épanouissement de vos enfants tout en recherchant à développer leur autonomie.

Ce souhait se traduit par la mise en œuvre d'activités qui permettent de développer : l'implication, le vivre ensemble, l'autogestion, la tolérance, le fairplay, le respect ou encore l'écoute.

L'ensemble des membres du pôle s'attache à maintenir des conditions assurant la sécurité physique et affective des enfants, afin que le temps périscolaire soit un temps de loisirs.



## CONTACTS

» RESPONSABLE DU PÔLE  
ENFANCE JEUNESSE  
Guillaume PINEL

» ÉQUIPE D'ANIMATION  
Sophie LOUAZEL  
Céline BONDIGUEL  
Emeline MÉRIL  
Morgane GIRARDET  
Mélanie CLOUET  
Mélanie GOUJIL  
Sébastien BARTHEZ  
Hélène CISSE  
Nolwenn CATHELIN  
Océane BETOUX  
Caroline STEPHANT-CATOIRE

» COORDONNÉES  
PÔLE ENFANCE JEUNESSE  
2 RUE DE RENNES  
(ANCIENNE POSTE)

» Périscolaire :  
[periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)  
Tél. : 02 99 69 09 08  
Sur site lors de la garderie :  
02 99 69 01 23

» Alsh 3-12 ans :  
[alsh@ville-geveze.fr](mailto:alsh@ville-geveze.fr)  
Tél. : 02 99 69 55 83 (sur site  
les mercredis et pendant les  
vacances scolaires)

» Foyer des jeunes :  
[jeunesse@ville-geveze.fr](mailto:jeunesse@ville-geveze.fr)  
Tél. : 02 90 56 25 03

[www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)



Mairie de Gévezé

# LE PORTAIL FAMILLE

## PREMIÈRE CONNEXION

Les inscriptions aux différents services et la facturation de l'ensemble des services périscolaires sont gérées par le biais du portail famille, accessible depuis le site internet de la commune :

[www.ville-geveze.fr/portail-famille](http://www.ville-geveze.fr/portail-famille)

Afin d'accéder à ce service, il est nécessaire de procéder à votre inscription auprès du pôle enfance-jeunesse, afin d'obtenir par mail un **CODE ABONNÉ** qui vous permettra de vous connecter à votre espace personnel.

### CRÉATION D'UN COMPTE

Pour créer votre compte, rendez-vous sur le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieGeveze35850/accueil> et cliquez sur l'onglet « créer un compte ».

» Complétez les rubriques : civilité, nom, prénom et adresse mail.

» Créez ensuite votre mot de passe et insérez votre code abonné.

Votre nouvel espace famille est créé !

### DES QUESTIONS ?

Vous pouvez prendre contact avec le pôle Enfance-jeunesse sur les heures d'ouverture de 9h à 13h et de 14h30 à 17h ou via la **fiche d'inscription** transmise par la direction de l'établissement scolaire.



## FONCTIONNEMENT

Un certain nombre de renseignements doivent être transmis aux services directement sur le portail famille.

Les rubriques à compléter sont les suivantes :

### « MON ESPACE CITOYEN »

» Mon compte : modifier ses coordonnées, ses accès....

» Mes demandes

» Mes abonnements

### « ESPACE FAMILLE »

Cette rubrique regroupe les informations sur le responsable de chaque enfant et sur son conjoint.

Vous y retrouverez le planning des activités pour inscrire vos enfants aux services ainsi que le règlement intérieur.

⚠ Les familles qui souhaitent mettre en place le prélèvement automatique doivent déposer en mairie ou par mail un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

### « ESPACE FACTURATION »

Vous trouverez vos factures dans cette rubrique.

A l'exception de l'accueil du matin, toutes les présences aux différents services doivent être réservées sur le portail famille (cf. détails p. 19).

Les annulations de réservation à un service périscolaire sont obligatoires et peuvent se faire avant 10h00 le jour même :

» à partir du portail famille

» OU en adressant un mail au service sur [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)

» OU par téléphone au 02 99 69 09 08 ou au 02 99 69 09 06

# INFOS PRATIQUES / HORAIRES

## GROUPE SCOLAIRE LÉONARD DE VINCI



Les temps scolaires sont organisés sur 4 jours.

### HORAIRES ÉCOLE MATERNELLE

Jour	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Lundi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Mardi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Jeudi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Vendredi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00

### HORAIRES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Jour	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Lundi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Mardi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Jeudi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Vendredi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00

#### CONTACT ÉCOLE MATERNELLE

Directeur : M. Thierry NICOLAS

Tél. : 02 99 69 02 00

Mail : [ecole.03520941@ac-rennes.fr](mailto:ecole.03520941@ac-rennes.fr)

#### CONTACT ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : Mme Florence DURAND

Tél. : 02 99 69 99 01

Mail : [ecole.0350266z@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350266z@ac-rennes.fr)

## ACCUEIL

### DU MATIN

Ce service est ouvert **du lundi au vendredi de 7h15 à 8h20 au sein des locaux périscolaires**. L'accès se fait depuis la cour de l'école élémentaire Léonard de Vinci, allée des sports.

L'accueil est assuré par des agents de la commune, **sans obligation d'inscription préalable**. Les enfants devront être remis par les familles à l'animateur à l'arrivée dans les locaux.



## LE RANGEMENT DES VÊTEMENTS ET CARTABLES

## LES BONS USAGES

### STATIONNEMENT

Merci de respecter les places réservées aux personnes porteuses de handicaps. Pensez à vous garer sur le parking de la Croix du Vivier (avenue Croix du vivier).



» Pour les enfants inscrits à l'école maternelle :

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte où un animateur les prend en charge.

» Pour les enfants inscrits à l'école élémentaire :

Quand les enfants arrivent à la garderie du matin, ils doivent déposer leurs cartables, vêtements et sacs de sport dans la salle du fond derrière la cloison.

Des casiers et porte-manteaux sont prévus à cet effet.

Pour des questions de sécurité, aucune famille n'est autorisée à entrer dans les locaux.



# RESTAURATION

La municipalité assure l'organisation et le service des repas pour les **enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune**. La société Restoria prépare sur place les repas avec des produits frais. Vous trouverez les menus et d'autres informations sur leur site

[www.radislatoque.fr](http://www.radislatoque.fr)

Les menus sont affichés au restaurant scolaire ainsi que dans les écoles et en mairie. Ils sont également accessibles sur le site [www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)

Pour une bonne organisation, les enfants qui déjeunent à la restauration municipale doivent **être inscrits pour la semaine, avant dimanche minuit sur le « portail famille »**.

**Une annulation de repas est possible jusqu'à 10h00 le jour même** par mail à : [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)

Les repas non réservés ou les absences non excusées sur le portail famille ou auprès du pôle donneront lieu à des pénalités facturées aux familles (*cf. tarifs p. 11*).

Le déplacement piétonnier des enfants se fait par groupe.

Nous recommandons aux familles de prévoir un vêtement de pluie à laisser sur place en cas d'intempéries et une casquette pour les grosses chaleurs.



Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas remis aux parents sur le trajet.

Les enfants des sections maternelles déjeunent en service à table. Seuls les enfants des sections élémentaires sont en service en self.

Tous les enfants sont encadrés par des personnels de la collectivité qui les encouragent à goûter tous les aliments qui leurs sont proposés et à composer leur plateau repas de manière équilibrée.

## PROJET ALIMENTAIRE INDIVIDUALISÉ (P.A.I.) ET RÉGIMES SPÉCIFIQUES

Les enfants ayant une prescription médicale peuvent bénéficier d'un aménagement particulier de leur repas. Sa mise en œuvre devra, au préalable, faire l'objet d'une démarche des parents auprès de la Mairie. Cette démarche est à renouveler tous les ans.

Merci de remplir le formulaire PAI (p.17) et de le transmettre au pôle Enfance Jeunesse.

Concernant les régimes spécifiques merci de nous tenir informé par mail.

Contact : [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)  
Tél. 02 99 69 09 08.

**⚠ Les enseignants ne gèrent pas le suivi des modifications d'inscriptions.  
Merci de contacter le pôle enfance jeunesse de la mairie et non pas l'école.**

# ACCUEIL

## DU SOIR

- Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
- » de 16h30 à 19h00 pour les enfants de l'école maternelle.
  - » De 16h40 à 19h00 pour les enfants de l'école élémentaire.

Il est **obligatoire d'inscrire les enfants, jusqu'au dimanche précédent, par le biais du « portail famille ».**

Lors de l'accueil du soir, un goûter est fourni aux enfants.

### TROIS PÔLES D'ACCUEIL

**Tous les soirs jusqu'à 18h00**, les enfants sont répartis sur **TROIS PÔLES** de référence, où les parents viendront les chercher.

- » **Les enfants des écoles maternelles et de CP /CE1** : dans les locaux Léonard de Vinci-Garderie.
- » **Les enfants de CE2** : dans les locaux des 3 Mâts rue de la gare.
- » **Les enfants de CM** : dans les locaux du foyer des jeunes et associatif.

**Pour le pôle des CM, deux possibilités :**

- » Les parents peuvent autoriser, par mail, un départ seul de l'enfant.
- » Les parents viennent chercher l'enfant sur le pôle CM avant 18h00.



Après 18h00, tous les enfants sont reconduits dans les locaux de l'école L. de Vinci jusqu'à l'arrivée des parents.

**Les modifications d'inscription à la garderie du soir ne peuvent être prises en compte que jusqu'à 10h00.**

Les familles récupèrent leurs enfants au portail de leur lieu d'accueil.

### ÉTUDE SURVEILLÉE

Ce service est proposé aux enfants de l'école primaire les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h00. Il débute à partir de la troisième semaine scolaire. Un agent de la collectivité accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils rejoignent l'espace « garderie ». L'inscription à l'étude se fait via le portail famille en plus de l'inscription à la garderie du soir (les deux tarifs seront donc appliqués).

**Aucun enfant ne pourra quitter les locaux pour des activités extrascolaires sans autorisation écrite adressée par mail à [périscolaire@ville-geveze.fr](mailto:périscolaire@ville-geveze.fr)**

# LES ACCUEILS DE LOISIRS

## SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

### ALSH 3-12 ANS

L'accueil de loisirs est sous la responsabilité de la municipalité et des agents du Pôle Enfance Jeunesse.

Les familles procèdent aux réservations de présence à partir **du PORTAIL FAMILLE**, comme toutes les prestations proposées par la collectivité.

L'accueil de **loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires**, de 7h15 à 19h (garderie du matin de 7h15 à 8h20 et garderie du soir de 18h à 19h facturé en surplu).

- » La **demi-journée sans repas** est comprise de 8h20 à 13h ou de 14h à 18h.
- » La **demi-journée avec repas** est comprise de 8h20 à 13h30.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est organisé dans les locaux de l'école élémentaire Léonard de Vinci. Les enfants doivent être **inscrits au plus tard** :

- » 14 jours avant le jour de présence pour le mercredi ;
- » 14 jours avant le début des vacances scolaires ;
- » 1 mois avant pour les vacances estivales (date limite d'inscription : juin pour juillet / juillet pour août).

**Une annulation sera prise en compte au plus tard 7 jours avant le jour de présence.**

Toute journée ou ½ journée non réservée ou toute absence non excusée sur le portail famille ou auprès du service seront pénalisées financièrement (cf. tarifs p. 13).

**Les données sanitaires (vaccins) doivent être inscrites sur le portail famille.**

Les jours d'ouverture, de 7h15 à 8h20 et de 18h à 19h, une garderie est proposée aux familles. Celle-ci sera facturée (cf. tarifs).

Les inscriptions se font de trois façons :

- » Sur le portail famille ;
- » Au pôle Enfance Jeunesse 2 rue de Rennes (ancienne poste) ;
- » Par mail: [alsh@ville-geveze.fr](mailto:alsh@ville-geveze.fr) et téléphone:

02 99 69 09 08 (semaine scolaire)

02 99 69 55 83 (mercredis et vacances)

#### PASSERELLE :

Des temps spécifiques seront organisés durant l'année pour les enfants de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, en partenariat avec le Foyer des jeunes.



#### FERMETURES ANNUELLES DE L'ALSH 3-12 ANS

- » Du **lundi 25 décembre au vendredi 29 décembre 2023 inclus**
- » Du **lundi 29 juillet au vendredi 9 août 2024 inclus**

## ALSH ADOS (FOYER DES JEUNES)

Le foyer des jeunes accueille des jeunes de 10 à 17 ans pour les accompagner dans leurs loisirs et dans leurs projets. Cet accueil est organisé le **mercredi après-midi toute l'année**, et **pendant les vacances scolaires**.

Les horaires d'ouverture dépendent du programme élaboré avec les jeunes.

### INFOS INSCRIPTIONS

L'inscription aux activités est possible :

- » auprès des animateurs aux heures d'ouverture du foyer
- » par mail à [jeunesse@ville-geveze.fr](mailto:jeunesse@ville-geveze.fr)
- » au Pôle enfance jeunesse, 2 rue de Rennes (ancienne Poste)

Contact service : 02 90 56 25 03



### FERMETURES ANNUELLES DU FOYER DES JEUNES

- » Du lundi 25 décembre au vendredi 29 décembre 2023 inclus
- » Du lundi 29 juillet au vendredi 9 août 2024 inclus

### INFO FACTURATION

Les règlements des services de l'ALSH Ados se font sur deux mois échus à l'adresse suivante (et non en mairie) :

**Trésorerie Montfort sur Meu**

35 Bd Carnot

35160 MONTFORT SUR MEU

Vous avez la possibilité de régler vos factures :

- par prélèvement automatique, en adressant un RIB au pôle Enfance Jeunesse par mail à : [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)
- Par TIPI
- Par courrier au trésor Public



# LES TARIFS

## 2023-2024

Les tarifs aux différents services proposés sont facturés selon le quotient familial (QF) de la famille et le lieu de domiciliation.

Il existe donc 5 tarifs en fonction de ce quotient :

- Tarif 1 : QF inférieur à 800 ;
- Tarif 2 : QF compris entre 801 et 1100 ;
- Tarif 3 : QF compris entre 1001 et 1400
- Tarif 4: QF compris entre 1401 et 1750
- Tarif 5 QF supérieur à 1751



Pour bénéficier de ces tarifs, vous devez déposer votre attestation de quotient familial, délivrée par la CAF, avant le **25 septembre 2023**.

Vous pouvez l'adresser par mail à : [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)

**Sans attestation le QF5 sera appliqué.**

## PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES

### REPAS

REPAS	Gévezéens					Hors Commune		
	Q1 (0 à 800)	Q2 (801 à 1100)	Q3 (1101 à 1400)	Q4 (1401 à 1750)	Q5 (1751 et +)	HC-Q1 (0 à 600)	HC-Q2 (601 à 1400)	HC-Q3 (1401 et +)
Repas pour les enfants pris et réservés	4,16 €	4,40 €	4.89 €	5.13 €	5.38€	6,60 €	7,33 €	8,07€
Repas pris mais prestation non réservée	8,31 €	8,80 €	9.78 €	10,27 €	10,76 €	11,30 €	11,86 €	12,45 €
Repas non pris et absence non excusée	4,16 €	4,40 €	4.89 €	5.13 €	5.38€	6,60 €	7,33 €	8,07€
Panier repas (fourni par la famille) sur avis médical/ jour de grève	2,82 €	2.99 €	3,32 €	3,49 €	3,65 €	4,48€	4.98 €	5,48 €

### INFO FACTURATION

Les règlements des services périscolaires et de l'ALSH 3-12 ans se font au mois échu à l'adresse suivante (et non en mairie) :

**Trésorerie Montfort sur Meu**

35 Bd Carnot

35160 MONTFORT SUR MEU

Vous avez la possibilité de régler vos factures :

- par prélèvement automatique, en adressant un RIB au pôle Enfance Jeunesse par mail à : [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)
- Par TIPI

# PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Gévezéens					Hors Commune		
	Q1 (0 à 800)	Q2 (801 à 1100)	Q3 (1101 à 1400)	Q4 (1401 à 1750)	Q5 (1751 et +)	HC-Q1 0 à 600)	HC-Q2 (601 à 1400)	HC- Q3 (1401 et +)
Garderie du matin (de 7h15 à 8h20)	1,33€	1,41 €	1,57€	1,65€	1,73€	2,12 €	2,35€	2,59 €
Garderie du soir, jours scolaires de 16h20 à 18h45 avec goûter	2,74 €	2,90€	3,22 €	3,39 €	3,55 €	4,36 €	4,85 €	5,34 €
Garderie du soir, jours scolaires (de 16h30 à 18h45) sans goûter sur avis médical	2.04€	2,16 €	2,40 €	2,52 €	2,64 €	3,22 €	3,59 €	3,95 €
Garderie du soir (de 18h45 à 19h)	0,52€	0,55 €	0,62€	0,65€	0,68€	0,83€	0,91 €	1,01 €
Pénalités dépassement 19h	5,32 €	5,63 €	6,26 €	6,57 €	6,88 €	8,45 €	9,40 €	10,35 €
Etude surveillée (17h à 18h)	3,06€	3,24 €	3,60 €	3,78 €	3,96 €	4,86€	5,40 €	5,95 €
Garderie du soir non réservée	5,60€	5,93€	6,59€	6,91€	7.24€	8.46 €	8,83 €	9,19 €

## ACCUEIL

### ALSH ADOLESCENTS

	Gévezéens					Hors Commune		
	Q1 (0 à 800)	Q2 (801 à 1100)	Q3 (1101 à 1400)	Q4 (1401 à 1750)	Q5 (1751 et +)	HC-Q1 0 à 600)	HC-Q2 (601 à 1400)	HC- Q3 (1401 et +)
Inscription forfaitaire accueil Informel par semestre	8.00 €	8,50€	9,00 €	9,50 €	10,00€	13,00 €	14,00 €	15,00 €

### Tarif dégressif:

**A partir de 3 enfants inscrits au même service le même jour,  
50 centimes de dégression sur le tarif du service de chaque enfant**





# INFORMATION

## STATIONNEMENT



La municipalité ainsi que les conseils d'école signalent de manière régulière les difficultés d'accès aux écoles. Celles-ci sont occasionnées par l'incivilité de certains conducteurs vis-à-vis du stationnement de leurs véhicules aux heures d'entrée et de sorties scolaires. Veuillez trouver ci-dessous les lieux de stationnements à proximité du groupe scolaire Léonard de Vinci ainsi que le nombre de places pour chacun d'eux.

**Des caméras ont été installées devant l'école et la médiathèque. Elles seront fonctionnelles à la rentrée et permettront de visualiser les comportements irrespectueux de certains conducteurs.**



**Rappel :** Le chemin piétonnier reliant l'école à la salle des sports a été aménagé afin de faciliter le stationnement.



# Fiche d'inscription au Portail Famille

Pour les services périscolaires municipaux  
Année scolaire 2023-2024



**UNIQUEMENT POUR UNE 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION**

## Informations Famille :

Fiche à compléter et à retourner au pôle Enfance Jeunesse, 2 rue de Rennes (ancienne Poste) ou par mail à periscolaire@ville-geveze.fr

Votre compte sera créé et votre identifiant vous sera envoyé par mail. Il vous appartient de compléter les renseignements dans le Portail famille (responsable 2, données sanitaires...).

A découper et à déposer au pôle Enfance Jeunesse ou à l'accueil de la mairie

MON COMPTE		
<u>Qualité</u> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<b>NOM :</b>  <b>Prénom :</b> Date de Naissance:	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (Si non, fournir les justificatifs) Situation familiale (1) : .....
	Adresse :	
Code postal :		Commune :
Téléphone domicile :		Portable :
Travail :		
Nom et adresse de l'employeur :		Profession :
Adresse mail <sup>(2)</sup> :		

(1) Marié(e) - Séparé(e) - Divorcé(e) - Veuf(ve) - Célibataire - Concubin(e) - Union Libre - Pacsé(e).

(2) Obligatoire pour la transmission de l'identifiant.

**SUITE AU VERSO →**



A découper et à déposer au pôle Enfance Jeunesse , 2 rue de Rennes (ancienne Poste)

ENFANT(S)				
NOM	Prénom	Sexe (F ou G)	Date de naissance	Lieu de naissance
			...../...../.....	

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature :

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez l'école.

Cher(s) parent(s),

**RESTORIA** est le prestataire gérant le restaurant scolaire accueillant votre enfant atteint d'allergie/intolérance alimentaire.

Dans le cadre de sa prise en charge, nous vous demandons de faire remplir ce formulaire au médecin suivant votre enfant pour cette pathologie (généraliste ou allergologue).

Sans ce document, et notamment l'information concernant la tolérance ou non des « traces », nous ne pourrions pas accueillir en toute sécurité votre enfant.

Ce document sera valable pour l'année scolaire en cours.  
Il ne se substitue en aucun cas à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

**Etablissement :** .....

**Nom et Prénom de l'enfant :** .....

**Date de naissance :** .....

**L'enfant peut-il tolérer des traces du (des) allergène(s) suivants? :**

- Traces mentionnées sur l'étiquetage de précaution type « traces possibles de... », « fabriqué dans un atelier qui utilise... »... et/ou
- Traces d'allergènes issues de contaminations croisées fortuites lors de la fabrication des plats

Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*



\* si case « NON » cochée pour au moins un des allergènes, un panier repas sera demandé automatiquement à la famille.

Trousse de secours est-elle mise en place ?

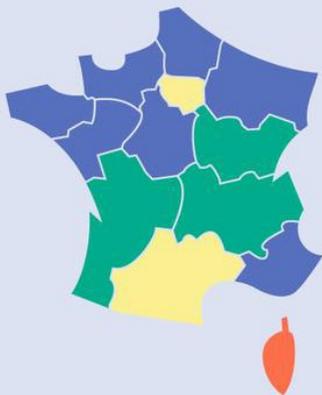
Oui

Non

Date, visa et cachet du médecin :

# CALENDRIER DES

# VACANCES SCOLAIRES 2023-2024



## Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

## Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

## Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

## Corse

Bastia, Ajaccio.

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 4 septembre 2023			NC*
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	NC
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	NC
<b>Vacances d'été</b>	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

**Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.**

\* Informations non connues





# FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLE



**Pour toute question :**

Pôle enfance jeunesse  
2 rue de Rennes (Ancienne Poste)  
02 99 69 09 08  
periscolaire@ville-geveze.fr

## ACCUEIL DU MATIN

» Pas d'inscription

## RESTAURATION

» **Inscription** : jusqu'au dimanche 23h50 de la semaine précédente.

» **Annulation** : le jour même avant 10h00 par mail à : periscolaire@ville-geveze.fr.

## ACCUEIL DU SOIR

» **Inscription** : jusqu'au dimanche 23h50 de la semaine précédente.

» **Annulation** : le jour même avant 10h00.

## ALSH 3-12 ANS

» **Inscription** :

- » 14 jours avant la présence du mercredi et le début des vacances.
- » 1 mois avant le 1er jour des vacances d'été.

» **Annulation** :

- » 7 jours avant la présence du mercredi.
- » 7 jours avant le 1er jour des vacances.

## CONTACTS

Pour les inscriptions, connectez-vous sur le Portail Famille, via le site de la commune : [www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)

Pour les annulations, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- » **Portail Famille** : [www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)
- » **Tél.** : 02 99 69 09 08
- » **Mails** → [periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr) (garderie matin et soir, restauration)  
→ [alsh@ville-geveze.fr](mailto:alsh@ville-geveze.fr) (mercredis et vacances scolaires)

## INSCRIVEZ VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION :

Code abonné :

Mot de passe :





## Mairie de Gévezé

Espace des Droits de l'Homme  
35850 GEVEZE

Tél. : 02 99 69 90 22

mairie@ville-geveze.fr

periscolaire@ville-geveze.fr

 [www.ville-geveze.fr](http://www.ville-geveze.fr)

 Mairie de Gévezé



**POUR TOUTE QUESTION :**  
Pôle Enfance-jeunesse  
2 rue de Rennes (Ancienne poste)  
02 99 69 09 08  
[periscolaire@ville-geveze.fr](mailto:periscolaire@ville-geveze.fr)